

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

Le numéro : 1,50 €

Abonnement. – Un an (arrêté du 30 décembre 2005 publié au *Journal officiel* le 31 décembre 2005) :

France : 66 €. Pour l'expédition par voie aérienne (outre-mer) ou pour l'étranger :
paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination, tarif sur demande

Tout paiement à la commande facilitera son exécution

ASSOCIATIONS

Loi du 1^{er} juillet 1901

ASSOCIATIONS SYNDICALES DE PROPRIETAIRES

Ordonnance du 1^{er} juillet 2004

FONDATIONS D'ENTREPRISE

Loi du 4 juillet 1990



JOURNAUX
OFFICIELS

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS, 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr

Standard : 01-40-58-75-00 Renseignements documentaires : 01-40-58-79-79 Annonces : 01-40-58-75-96 ou 01-40-58-75-72 Abonnements : 01-40-58-79-20 (8 h 30 à 12 h 30)

